

LE PRIX COURANT

Revue Hebdomadaire

COMMERCE, FINANCE, INDUSTRIE, PROPRIÉTÉ FONCIÈRE, ASSURANCE

Publié par LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES, (THE TRADES PUBLISHING CO'Y), 25 rue St-Gabriel, Montréal, Téléphone Main 2547, Boîte de Poste 917. Abonnement: Montréal et Banlieue, \$2.00; Canada et Etats-Unis, \$1.50; France et Union Postale, 15 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit adressé au bureau même du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications simplement comme suit: LE PRIX COURANT, MONTRÉAL, CAN.

VOL. XXXI

VENDREDI, 17 MAI 1901

No 20

PAS DE LOI DE FAILLITE

Quand le gouvernement conservateur dût passer les rênes du pouvoir aux mains du parti libéral, on réclamait depuis longtemps déjà une loi de faillite.

Depuis cette époque, c'est-à-dire depuis cinq ans, le commerce n'a cessé de réclamer une loi semblable.

Les Boards of Trade, les Chambres de Commerce, les Associations de Marchands, les journaux commerciaux, en un mot, tout ce qui s'occupe des besoins du commerce, a recommandé à l'envi au gouvernement de doter le pays d'une loi de faillite.

Le gouvernement n'a pas encore, dans la session du Parlement qui va être close dans quelques jours, présenté un projet de loi sur la matière.

Plus il apporte de retards à trancher la question depuis si longtemps pendante, plus les intérêts du pays en souffrent.

N'est ce pas une pitié que le commerce honnête ne puisse obtenir que la loi le protège contre les vols des détournements de biens qui se commettent souvent sous le déguisement d'une faillite.

N'est-ce pas une honte pour nous que des négociants étrangers craignent de traiter au Canada des affaires, parcequ'ils redoutent que les lacunes de nos lois en matière de faillite ne soient pour eux des causes de pertes réelles.

C'est pour le bien du public, pour le bon renom du Canada au dehors, pour la sécurité des commerçants honnêtes qu'une loi de faillite est nécessaire.

C'est à ces titres divers qu'elle est réclamée, et cependant le gouvernement reste aussi sourd à la voix du commerce honnête tout entier que s'il s'agissait d'une proposition contraire aux intérêts du pays.

Quels sont donc les dessous qui empêchent le gouvernement et les législateurs d'entendre la voix du public commercial ?

Il faudra pourtant finir par l'émettre cette voix qui, à certains moments, a son poids.

Le gouvernement conservateur s'en est aperçu; nulle part ailleurs que dans le monde commercial on ne souhaitait davantage un changement à la direction du pays. Le commerce n'était pas satisfait, ses votes l'ont démontré, comme ils le démontreront encore à l'occasion.

Nous avons encore présent à la mémoire le rapport d'un président de chambre de commerce, conservateur convaincu, cependant, blâmant très ouvertement le gouvernement dont il était l'un des plus chauds partisans, de n'avoir pas donné toute son attention à quelques questions touchant les intérêts commerciaux; la loi de faillite était l'une de ces questions. Et, fait significatif, le blâme était donné en pleine période des élections.

Caveant consules!

CONCURRENCE DELOYALE

Sous ce titre, nous avons dit, la semaine dernière, qu'une compagnie américaine d'assurance sur la vie employait des moyens qu'elle croyait propres à étrangler une compagnie concurrente canadienne moins puissante qu'elle.

Puis nous ajoutions: " nous aurons probablement de plus amples explications à donner la semaine prochaine."

Ces explications, au contraire, seront très courtes, ce qui, d'ailleurs, vaut mieux pour les deux compagnies d'assurance.

En effet, la compagnie canadienne nous déclare par une voix autorisée que les agents de la compagnie américaine ont péché par excès de zèle et contrairement aux instructions de la compagnie qui les emploie.

Nous croyons comprendre qu'il y a eu échange d'explications entre les deux compagnies et que la hache de guerre est enterrée.

Tout est bien qui finit bien.

LA PULPE

L'industrie de la pâte de bois (cellulose) pour la fabrication du papier au Canada.—Son importance.—Son développement.—Son exportation.

La fabrication des pâtes de bois ou de la pulpe ou cellulose est, depuis quelques années, devenue une des industries les plus importantes du Canada.

Jusqu'à ces dernières années la Scandinavie n'avait rencontré aucun concurrent sérieux sur les marchés d'Europe, et sa pulpe y était assurée d'un placement avantageux auprès des fabricants de papier. Mais un nouveau concurrent a surgi qui prétend lutter avec succès contre les anciens pays producteurs sur les marchés d'Europe. Nous allons montrer, dit M. Gabriel Hostachy, dans un rapport au gouvernement français, les raisons pour lesquelles le Canada, malgré son entrée en scène relativement récente, prétend ainsi, et dans une période relativement rapprochée, sinon à une situation prédominante sur les marchés d'Europe, du moins à une place beaucoup plus importante que l'on n'a été porté à le croire jusqu'à ces dernières années.

Le Canada, et surtout la province de Québec, est placé dans des conditions exceptionnelles pour la fabrication de la pulpe. Ses immenses forêts de conifères contiennent un approvisionnement presque illimité des meilleures essences propres à être transformées en pâte à papier. De plus, il est reconnu par tous les fabricants de papier que l'épinette blanche du Canada (white spruce) donne une pulpe supérieure à celle de Norvège ou de Suède et commande, sur le marché anglais en particulier, un prix supérieur au produit de la péninsule scandinave.

Sous le rapport de la qualité et de la quantité du bois, le Canada possède de sérieux avantages sur les Etats-Unis, dont les forêts se dé-